

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES
Paraissant tous les Samedis Prix : DEUX FRANCS 515 A 18 Juillet 1942

ACTUALITÉS

Si parmi les choses qui concernent notre profession, il en est une qui soit caractéristique de notre époque, c'est bien l'afflux vers le cinéma de ces capitaux dont la rareté était tellement déplorée il y a quelques années.

Il est vrai que si la production qui, autrefois, vivait surtout de cavalerie, se trouve, sous le rapport finances, beaucoup plus à son aise, c'est vers l'exploitation que se tournent tous les fonds en quête d'un bon placement. En effet, la production, du fait de scandales plus ou moins retentissants, qui lui valurent une réputation désobligeante, généralisée et entretenue par la plus grande partie de la presse — la production ne semble pas sûre à qui n'apporte qu'une connaissance sommaire ou inexistante du métier, avec l'intention de gagner beaucoup d'argent sans effort ni risque. Tandis que l'exploitation demeure, en dépit de tout ce qu'on pourra faire et prouver, le placement idéal pour ceux qui s'étant enrichis en des commerces divers et généralement alimentaires, veulent prendre une retraite très légèrement active et grassement rémunératrice. D'autant plus que les circonstances anormales que nous vivons ont authentifié cette croyance. Ce qui fait que quiconque, à l'heure actuelle, est connu comme « étant dans le cinéma » a virtuellement dans sa poche quelques millions, avec prière instante de trouver à les investir dans l'exploitation cinématographique. D'ailleurs, on ne trouve rien, et il n'est que de consulter chaque semaine la liste des ventes de cinémas dans la France entière (compte tenu surtout des mutations forcées en application de la Loi du 2 juin 1941) pour juger du petit nombre d'exploitants qui cèdent leur salle.

Il ne reste donc à acheter que les affaires notoirement mauvaises (qui ne le sont peut-être que parce qu'elles ont été exploitées en dépit du bon sens) providence des marchands de fonds, qui arrivent à les vendre, bon an mal an, trois ou quatre fois.

Cette particularité a créé un état de chose qui, pour ne pas dater d'après cette guerre, n'en a pas moins pris, avec le temps présent, une acuité particulière. Le nouveau venu, qui

a acheté trop cher une exploitation déficitaire, ou tout au moins trop difficile pour un novice, s'en va pleurer ou récriminer au cabinet qui la lui a vendue. Et l'intermédiaire de reprendre l'affaire en mains, se faisant fort de prouver qu'elle n'est pas mauvaise, puisqu'il en débarrassera le plaignant à un prix supérieur à celui payé par ce dernier. Ce à quoi il arrive généralement et surtout aujourd'hui. C'est pourquoi de très bonnes salles, qui n'ont presque jamais changé de mains, se sont vendues, pour des causes fortuites, à des conditions normales, alors que, leur prix gonflé, à chaque nouvelle mutation, de cent ou deux cents billets supplémentaires, des cinémas qui « n'ont jamais rien fait » en arrivent à des chiffres astronomiques.

Je ne sais pas si cet état de choses n'entraînera pas un jour une réglementation du prix des salles de spectacle. Je n'irai pas, en tout cas, jusqu'à la réclamer, car je ne vois pas pourquoi je m'érigerais en défenseur des poires fortunées qui veulent envahir le cinéma à n'importe quel prix. De telles pratiques sont immorales, certes. Mais on voit assez bien, parfois, l'immoralité venir au secours de la morale, et c'est ce qui se produit dans le cas qui nous occupe. Le seul inconvénient est que cette justice immanente ne s'exerce qu'aux dépens du dernier de la série, et seulement jusqu'à la mutation qui fera du gogo un profiteur. Je n'ai qu'une curiosité : c'est de savoir jusqu'où « cela » ira, en attendant l'intervention ou officielle ou la dégringolade

●
Lu dans l'avant-dernier numéro du « Film », l'affiche suivante, destinée à être apposée à la caisse des cinémas :

Comité d'organisation de l'Industrie Cinématographique

AVIS IMPORTANT

1° Conformément à l'Ordonnance Préfectorale du 1er Janvier 1924, les enfants au-dessous de trois ans ne peuvent être admis dans les salles de spectacles cinématographiques.

2° Par mesure d'hygiène, l'accès des chiens dans les cinémas est formellement interdit. Aucune considération de taille ne peut justifier d'une exception.

4
août
10 h. du matin

Au REX de Marseille

PRÉSENTATIONS
strictement corporatives

FERNAND GRAVEY
dans un film de
ROGER RICHEBÉ

ROMANCE À TROIS

avec
SIMONE RENANT — DENISE GREY
MICHEL MARSAY
et
BERNARD BLIER

Le film qui, du 17 au 30 juin 1942,
a réalisé à Paris, au *Paramount*
1.198.948 francs, chiffre non atteint depuis 1933.

5
août
10 h. du matin

Fernand LEDOUX
Michèle ALFA
Odette JOYEUX
Jean MARAIS
et
Jean TISSIER
dans

LE LIT À COLONNES

d'après le roman de LOUISE de VILMORIN
Réalisation **Roland TUAL**

avec
EMMY LYNN — MILA PARELY
GEORGES MARCHAL et PIERRE LARQUEY
et
VALENTINE TESSIER

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de FILMS
68, Boulevard Longchamp — MARSEILLE

ACTUALITÉS (Suite de la 1^{re} page)

Je ne sais, au moment où j'écris, si cette décision a été transmise aux directeurs de la zone libre. En tout cas, je crois qu'il faut souligner l'opportunité de la prise ou du rappel (au fait, qui se souvenait de l'existence de cette ordonnance préfectorale de 1924 ?) de semblables mesures, qui ne briment personne, et qui sont inspirées de l'intérêt général. Je ne crois pas en effet, que les enfants de moins de trois ans s'amuse beaucoup au cinéma, pas plus que les chiens du reste. Le grand air vaut certainement mieux pour les premiers que l'atmosphère, fut-elle climatisée, d'une salle obscure, et les seconds n'apprécient guère les humains qui

3

leur écrasent les pattes. Et comme les uns et les autres ont fréquemment des réactions inhérentes ou non à ces événements, qui importunent les spectateurs de race humaine et d'âge adulte, il vaut mieux pour tout le monde que les bébés restent à la maison et les chiens au chenil.

En attendant que les cinémas d'une certaine importance, dont les directeurs comprendront qu'il y va de leur intérêt, ne se décident à prévoir ces garderies et ces chenils convenablement organisés, dont on leur réclame la création depuis je ne sais combien d'années. Mais à voir de quelle manière ils s'empressent de réaliser des installations aussi simples que des garages pour les vélos...

A. de MASINI.

LISTE DES FILMS

disponibles dans les Agences de Marseille

9^{me} LISTE

CINEA FILMS

Distribués par MM. François JEAN et L. V. REGNAULT.
81, Rue Sénac — Téléphone : Lycée 50-01.

PRODUCTION

LA JOUEUSE D'ORGUE (Larquey, Jacques Varennes)
LA GLU (Marie Bell, André Lefaur)
LA PRINCESSE LOWIKA.
UN COUP DE ROUGE (Dorin, Saint-Granier)
LES GAITES DE L'EXPOSITION (Duvallès, Myrno Burney)
LES MUTINES DE L'ELSENEUR (Jean Murat, Winna Winfried)
LA CROISIERE JAUNE (1^{re} Mission Centre-Asie)

FILMS DE PREMIERE PARTIE

Documentaires. — Nous irons à Tombouctou; Quatre du Groenland; Vive le sport; Un joli voyage; Une belle journée; Poursuites blanches; Images d'Afrique; Complet des Courses; Les vieux moulins de chez nous; Mor-Vran; Radio et T.S.F.; Frivolités; Escalade à Madère; Le Cor (de Flégier); L'Ogre des Marais; Dans les Jardins du Monastère; Singeries; L'Afrique qui jasse; Appel d'Hollywood; Un chien qu'on emporte; Caravane vers le sud; Radio-Beguine; La famille Camp-volant.

Dessins Animés. — Habits du dimanche; Sérénade; Nocturne; Jeannot lapin charcutier; Pur-sang; Etrange aventure.

FRANCINEX

75, Bd de la Madeleine — Téléphone : N. 62-14
Directeur : Fernand MERIC.
Représentant : M. Costa.

PRODUCTION 1942-43

ROSES ECARLATES (Renée Saint-Cyr)
LUMIERE DANS LES TENEBRES (Alida Valli)
LA FILLE DU CORSAIRE (Fosco Giachetti)
MANON LESCAUT (Alida Valli)
LE SONGE DE BUTTERFLY (Maria Cebotari)

FILMS DE PREMIERE PARTIE

Documentaires. — La Cité du Vatican; Bellini; La vie de l'escargot, Murano.

HELIOS-FILM

117, Boulevard Longchamp — Téléphone : National 62-59.
Directeur : M. Gilbert OZIL.

FILMS FRANÇAIS

LE MICCHE (Lucien Baroux, Madeleine Robinson)
LES ROIS DU SPORT (Raimu, Fernandel)
FORFAITURE (Victor Francen, Sessue Hayakawa)
PRISON SANS BARREAUX (Corinne Lucière, Annie Ducaux)
L'AFFAIRE LAFARGE (E. von Stroheim, Marcelle Chantal)
CHANTEUR DE MINUIT (Jean Lumière, Yvette Lebon)
BARNABE (Fernandel, Claude May)
CONFLIT (Corinne Lucière, Annie Ducaux)
LES CINQ SOUS DE LAVAREDE (Fernandel, Josette Day)
NARCISSE (Rellys, Claude May)
CAVALCADE D'AMOUR (Simone Simon, Michel Simon)
LES TROIS TAMBOURS (Madeleine Sorin, Yonnel)
UNE VIE DE CHIEN (Fernandel, Josseline Gael)
LE MONDE TREMBLERA (E. von Stroheim, Madeleine Sologne)
LES HOMMES SANS PEUR (Jean Murat, Madeleine Sologne)
L'ARLESIENNE (Raimu, Gaby Morlay, L. Jourdan)
LES DEUX TIMIDES (Claude Dauphin, Jacqueline Laurent)
LE JOURNAL TOMBE À CINQ HEURES (Pierre Fresnay)
FREDERICA (Charles Trenet, Elvire Popesco, Rellys)
HISTOIRE COMIQUE (Micheline Presle, Claude Dauphin)
SOLANGE (Edwige Feuillère, Raymond Rouleau)
LA BELLE AVENTURE (Micheline Presle, Claude Dauphin)
LA BONNE ETOILE (Fernandel)

FILMS ETRANGERS

ADIEU VALSE DE VIENNE (Martha Eggerth)
LE COMTE BILLY (Anny Ondra)
NEW-YORK EXPRESS (John Loder)
MOINS UNE (Gene Raymond)
BARRAGE TRAGIQUE (Frankie Darro)
L'HOMME QUI VECUT DEUX FOIS (Ralph Bellamy)
FEMME AU DIAMANT (Ralph Bellamy)
MASCOTTE DE LA MARINE (Charles Bickford)
DEMON DE LA VITESSE (Tommy Morton)
CE SOIR 11 HEURES (John Lodge)
SOIREE DE GALA (Hazel Ascot)
PLAIE D'ARGENT (Gene Raymond)

FILMS DE PREMIERE PARTIE

Documentaires. — Pacification du Maroc; Les Iles d'Or; Constructions navales; Réalités; Effort médical en Indochine; Rivaux lointains; Ascension peu ordinaires; Iles étranges; Aude belle inconnue; Les nomades de l'armée; Solitaires de la grande forêt; Titans de la mer; Bille en tête; Poissons infernaux; La Geisha; Coulisses de la radio; Ecole des mousses; Symphonie montagnarde; Les Iles où l'on danse; Terres merveilleuses; La Bretagne; Hardiesse de pêcheurs.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

8, quai Maréchal-Pétain
Tél. Colbert 43-74

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.

Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

Informations.

FIXATION DU PRIX DE VENTE ET DE LOCATION DU MATÉRIEL UTILISÉ DANS L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Par arrêté en date du 30 juin 1942, paru au Bulletin Officiel du Service des Prix, les distributeurs de matériel de publicité utilisé dans l'industrie cinématographique sont autorisés à pratiquer pour ces articles les prix de vente et de location suivants (toutes taxes comprises) :

Prix de vente des affiches et affichettes
Affiches 120 x 160 : 16 frs.
Affiches 160 x 240 : 32 frs.
Affichettes : 7 frs.

Prix de location des photos cartolines :
Pour les établissements jouant toute la semaine : 4 frs.

Pour les établissements jouant du mercredi au dimanche : 3 frs.

Pour les établissements jouant samedi et dimanche : 2 frs.

Prix de remboursement en cas de perte ou de détérioration : 10 frs.

Prix de location des agrandissements en couleurs :

Pour les établissements jouant toute la semaine : 10 frs.

Pour les établissements jouant du mercredi au dimanche : 8 frs.

Pour les établissements jouant samedi et dimanche : 5 frs.

Prix de remboursement en cas de perte ou de détérioration : 40 frs.

Le chef de Centre :
J. DOMINIQUE.

TAXES PRODUCTEURS

La décision No 6 du Directeur Responsable du C.O.I.C. prévoit le paiement à un certain pourcentage de la valeur normale du prix d'entrée pour les billets destinés à la S.A.C.E.M.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que cette décision n'est applicable à l'heure actuelle qu'à Paris et dans les départements de Seine, Seine et Oise, Seine et Marne. Elle ne le sera dans tous les autres départements qu'au fur et à mesure de la mise en service des billets officiels du C.O.I.C.

Marseille, le 15 juillet 1942

GROUPEMENT DES DISTRIBUTEURS

M. Guy-MALA a été désigné, par M. Baron, Secrétaire Général du C. O. I. C., comme Délégué de la Distribution auprès du Chef de Centre de Marseille.

Marseille, le 13 juillet 1942

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, rue Agathoise

Tél. 256-81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

Convocation.

En exécution de la décision du C.O.I.C. créant un Groupement des Exploitants de la Région Cinématographique Marseillaise, Messieurs les Exploitants du département des Bouches-du-Rhône sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le :

Mercredi 22 juillet à 10 heures
à la Chambre de Commerce à Marseille.

Ordre du jour :

1. Constitution de la Section « Basse-Provence.
2. Délégués.
3. Buts du Groupement.
4. Besoins actuels de la petite, moyenne et grande exploitation.
5. Questions diverses.

Marseille, le 15 juillet 1942

CHEZ
Charles DIDE
35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES
DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES

CHARBONS
LORRAINE
Cielor-Orlux
Mirrolux
et du Matériel
BROCKLISS-Simplex

A MARSEILLE ● AU PATHÉ-PALACE

GALLIA-CINEI

présente

MARDI 10 h.
28 JUILLET

Jany HOLT Jean CHEVRIER
Germaine DERMOZ - Jean GALLAND
dans un film d'EMILE COUZINET

ANDORRA

OU "LES HOMMES D'AIRAIN"

d'après le roman d'ISABELLE SANDY
avec

Romuald JOUBÉ
Jean CLAUDIO - Le VIGAN et SARVIL
ALBERT RIEUX - ROBERT VATTIER - ZITA FLORE - MAULOUY
Catherine FONTENAY — PORTES — Teddy MICHAUX et le chien
BIN - TIN - TIN

MERCREDI 10 h.
29 JUILLET

Marie BELL Jean GALLAND
Robert Le VIGAN Ginette LECLERC

dans

VIE PRIVÉE

Scénario et dialogues de
JACQUELINE MARICHALAR

Mise en scène de WALTER KAPPS
avec

RULLIER - Blanchette BRUNOY
et la petite Claudine AMAYA

MARSEILLE

37, Cours Joseph-Thierry
Tél. : N. 41-24 et 41-25

20, Rue Sainte-Ursule
Tél. : 275-81

TOULOUSE

SORTIES LÉGALES

conformément à la décision N° 14 du C.O.I.C.

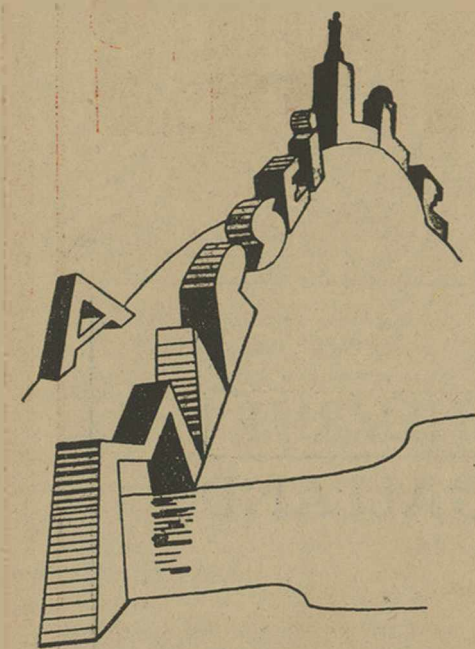
Titre du Film	Date de Sortie	SALLE	Agence	*
* P. : Présentation. E. : Exclusivité.		MARSEILLE		
Andorra	28 juillet	Pathé	Gallia Cinei	P.
Vie Privée	29 juillet	Pathé	Gallia Cinei	P.
Napoléon Bonaparte	30 juillet	Odéon	Angelin Pietri	E.
Romance à Trois	4 Août	Rex	S. M. D. F.	P.
Le Lit à Colonnes	5 Août	Rex	S. M. D. F.	P.
		TOULOUSE		
S. O. S. 103	28 juillet	Cinéac	Discina	P.
Sept Années de Poisse	30 juillet	Variétés	A. C. E.	E.
Cas de Conscience	13 Août	Gaumont	Sél. Cinégr. du S. E.	E.

RECETTES DES SALLES

DU 2 AU 8 JUILLET 1942

PATHE (Trafic illégal)	154.266 frs
REX (Trafic illégal)	189.199 —
ODEON (sur scène : C'est un cri)	158.112 —
MAJESTIC (La Symphonie fantastique, 2e semaine)	100.958 —
STUDIO (La Symphonie fantastique, 2e semaine)	72.729 —
CLUB (Nanette a trois amours)	52.762 —
NOAILLES (Fièvres, 5e semaine)	97.345 —
ECRAN (Le Tigre du Bengale)	36.147 —
CAMERA (Maria Chapdelaine)	56.480 —
HOLLYWOOD (Têtes de pioche)	96.101 —
RIALTO (Michel Strogoff)	116.502 —
COMEDIA (Paris New-York)	25.664 —
CINEVOG (Toute une vie)	75.783 —
PHOCEAC (La Tornade)	101.333 —
CINEAC Petit Marseillais (Demoiselle en détresse)	108.506 —
CINEAC Petit Provençal (Charlie Chan aux Jeux Olympiques)	93.000 —

ERRATUM. — Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé les recettes du Majestic et du Studio comme étant celles de la seconde semaine de *La Symphonie fantastique*. Or, la semaine du 25 juin au 1er juillet était la première de cette exclusivité. Les chiffres de la seconde semaine sont ceux que nous ansonçons ci-dessus.



Les Programmes de la Semaine.

PATHE-PALACE et REX. — *La fille du Corsaire* (Francinex-F. Méric). En exclusivité simultanée.

MAJESTIC et STUDIO. — *La Symphonie fantastique*, avec Jean-Louis Barrault (Tobis). En exclusivité simultanée. Quatrième semaine.

ODEON. — Sur scène : *Le mariage de Mlle Beulemans*.

NOAILLES. — *Fièvres*, avec Tino Rossi (Ciné Guidi-Monopole). Seconde exclusivité. Septième semaine.

Présentations à venir.

MARDI 28 JUILLET

A 10 h., PATHE (Gallia Cinéi) Andorra ou les Hommes d'airain, avec Jean Chevrier.

MERCREDI 29 JUILLET

A 10 h., PATHE (Gallia Cinéi) Vie privée, avec Marie Bell.

MARDI 4 AOUT

A 10 h., REX (S.M.D.F.) ROMANCE A TROIS avec Fernand Gravy.

MERCREDI 5 AOUT

A 10 h., au REX (S.M.D.F.) LE LIT A COLONNES avec Michèle Alfa.

A MESSIEURS LES EXPLOITANTS

Je viens de céder ma salle. Je dispose de 3 millions comptant et je suis acheteur, totalité ou participation grande salle, ville agréable. Discretion assurée. Ecrire : M.M.P.G., Bureau du journal qui transmettra.

MUTATIONS DE FONDS

LOIR ET CHER

MM. Trochain-Giraud ont vendu à MM. Malancon-Saint-Etienne leur fonds de commerce de cinématographe exploité à Lamotte-Breuven.

Oppositions: étude de M^e Villain, notaire à Lamotte-Breuven.

Première Publication: *Le Courrier de la Sologne*, du 4 Juillet 1942.

BASSES PYRENEES

M. André Fleurian a vendu à M. René Perard son fonds de commerce de Cinéma it: Royal Cinéma exploité à Sauverterre de Béarn.

Oppositions : chez Mme Teule Cinéma Royal, Sauverterre de Béarn.

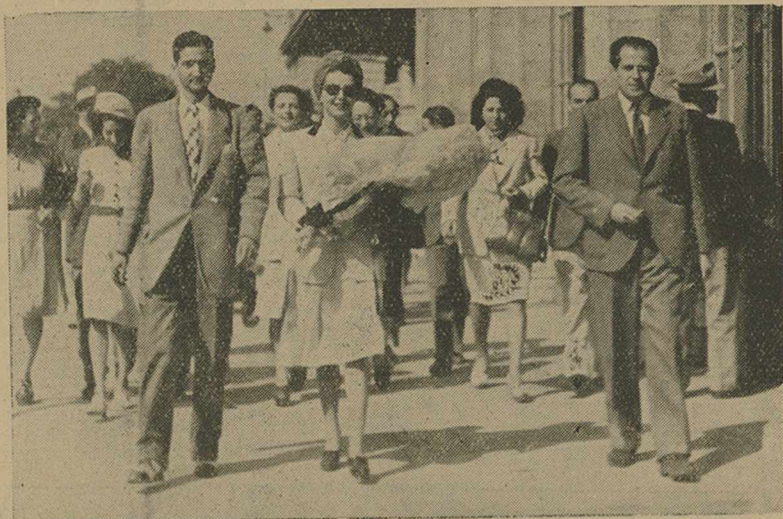
Première Publication : *Petites Affiches de Bayonne et des Basses Pyrénées*.

INDRE ET LOIRE

M. Emon (Louis Maurice Joseph) et Mongabure (Dominica) son épouse ont vendu à MM. Tanneur (Pierre); Choquet (Marcel); et Grellet-Aumont, leur fonds de tournées cinématographiques Cinétour dont le principal établissement est à Vernou-sur-Brenne.

Oppositions : chez M. Grellet-Aumont, 7 Rue de Lucé à Tours.

Première Publication : *Tours-Soir* à Tours du 23 Juin 1942.



Un instantané pris à la gare St-Charles lorsque le Ciné-Club « Les Amis de la Revue de l'Ecran » recevait Renée Saint-Cyr et la troupe qui tourne *MADAME ET LE MORT* à Bagnol, sous la direction de Louis Daquin.



Trafic Illégal.

Film américain doublé en français, interprété par J. Carrol Naish ; Mary Carlisle ; Robert Preston ; Larry Crabbe ; Pierre Watkin ; Richard Danning.

RESUME. — Voici une des multiples activités des bandits américains et non la moins fructueuse.

Louis Lombard, chef d'une bande, organise le transfert d'un état à l'autre, de gangsters sur le point d'être pris, moyennant finances, bien entendu. Bob Martin, jeune policier, décide de se faire admettre dans le gang comme pilote aviateur. Il y réussit et fait la conquête d'une blonde ingénue, compromise contre son gré dans cette entreprise, quelques comparses tombent grâce à lui dans les filets de la police. Mais Bob voit plus grand ; il lui faut à

tout prix faire appréhender Lombard... Ce dernier qui commence à avoir des inquiétudes sur sa propre sécurité, décide de quitter le pays. Il s'en remet en partie à Bob Martin. En partie, car entre temps, il a appris la véritable personnalité de celui-ci. Revolver au poing, il l'oblige à monter dans la carlingue et, au moment où le pilote essaie de le désarmer, le blesse à la main et fuit en auto. Bob décolle tout de même et au prix d'efforts surhumains abat Lombard en plein champ. Il épousera la jeune fille imprudente mais non coupable.

REALISATION. — On attend toujours beaucoup d'émotions d'un film de gangsters. Dans celui-ci il semble qu'on ait voulu condenser tout le dramatique de l'histoire dans la poursuite finale. Elle est bien traitée, avec une force et un mouve-

ment qui vous tiennent en haleine. La mise en scène de Louis King donne au film un rythme qui ne faiblit pas et qui soutient bien l'intrigue.

INTERPRETATION. — J. Carrol Naish qui ressemble beaucoup à Ed. G. Robinson, joue avec beaucoup de brio le rôle du chef. Il est particulièrement remarquable dans la poursuite de la fin, où son visage trahit la peur la plus totale. Robert Preston et Mary Carlisle font un couple charmant. Et Larry Crabbe, Richard Denning tiennent très habilement les autres rôles.

G. G.



J. Carrol Naish et Mary Carlisle, dans une scène de *TRAFFIC ILLEGAL* de Louis King.

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS,

CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE

Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER

tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINEMA

Pièces détachées
et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS

MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets

"AUTOMATICKET"

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI

Cabinet AYASSE

44, La Canebière - MARSEILLE

Téléphone COLBERT 50-02

VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET
DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.

OPÉRATION COMMERCIALE ET DROIT D'EXPLOITER SONT DEUX CHOSES BIEN DISTINCTES

(Communiqué du Ministère de l'Information)

L'article 1^{er} de la loi du 26 Octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique, précise que toute entreprise appartenant à l'une des branches de l'Industrie Cinématographique ne peut exercer son activité qu'après obtention d'une autorisation délivrée par le Ministre chargé de l'Information, sur avis du Comité d'Organisation Professionnel institué par la loi du 16 Août 1940.

D'autre part, en vertu du décret-loi du 9 Septembre 1939, la création, l'extension ou le transfert de tout commerce, ou de toute industrie ou de tout établissement artisanal est subordonné à une autorisation délivrée par arrêté préfectoral.

Les demandes instruites récemment par les services officiels, principalement celles qui ont trait à l'ouverture de nouvelles salles ou à la création de tournées rurales, laissant apparaître un certain flottement chez ceux qui les ont formulées, il nous apparaît indispensable de préciser la marche à suivre pour effectuer de telles demandes.

©

Toute création, extension ou transfert d'une entreprise cinématographique doit faire l'objet d'une demande sur papier timbré adressée au Préfet du département où se trouve le domicile du demandeur.

Le Préfet fera alors son enquête et adressera le dossier complet, avec son avis motivé, au Ministre chargé de l'Information qui, après consultation du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, fera connaître au Préfet s'il convient d'accorder ou de refuser l'autorisation sollicitée.

En ce qui concerne spécialement l'exploitation de spectacles cinématographiques, établissements fixes ou tournées, les demandeurs doivent se procurer dans

les préfectures des imprimés spécialement établis à cet effet, qu'ils rempliront et remettront, en même temps que leur requête sur papier timbré.

Ces imprimés sont de deux modèles : modèle « A » et modèle « B ». Le demandeur remplira un exemplaire de l'imprimé modèle « A » et, pour chacune des Salles à exploiter, un exemplaire de l'imprimé modèle « B ». Ces imprimés, une fois complétés par les avis des autorités administratives : maire ou commissaire de police, pour l'imprimé modèle « A », maire, pour l'imprimé modèle « B », sont adressés, par les soins du préfet, à la Chambre de Commerce qui donne son avis sur la partie qui lui est réservée dans l'imprimé modèle « A ».

Le dossier complet fait ensuite retour au Préfet qui l'adresse, revêtu de son avis motivé, au Ministre chargé de l'Information. Après examen des dossiers, ce dernier fait connaître au Préfet sa décision d'accorder ou de refuser l'autorisation sollicitée.

©

Dans le but d'accélérer la procédure, les intéressés qui déposent auprès du préfet une demande de création, d'extension ou de transfert, sont avisés qu'ils doivent, parallèlement, constituer un dossier auprès du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, Bureaux de Lyon, Toulouse, Marseille ou Alger, suivant les départements.

©

L'attention des intéressés est attirée sur les points suivants :

1. En aucun cas, ils ne doivent adresser leurs demandes directement au Ministère de l'Information.

Les dossiers, une fois constitués, sont instruits avec la plus grande rapidité possible.

Les lettres de réclamation qui pourraient être adressées aux Services de l'Information seraient donc inutiles et n'auraient pour effet que l'embouteillage des services chargés de l'étude des demandes d'autorisation de fonctionner.

2. Il est indispensable que les dos-

siers soient constitués suivant la procédure indiquée plus haut et soient complets. Tout dossier incomplet parvenant au Ministère de l'Information sera refoulé.

3. Il est rappelé que, seul, le Ministre chargé de l'Information a pouvoir de délivrer les autorisations de création, d'extension ou de transfert d'établissements appartenant à l'Industrie Cinématographique. Ces autorisations sont, en tous les cas, signifiées par l'intermédiaire des préfets.

4. Toutes les autorisations accordées au titre de l'article 1^{er} de la loi du 26 Octobre 1940 sont *personnelles et incessibles*. Cette remarque s'applique spécialement aux exploitants de spectacles cinématographiques forains qui tentent, parfois lorsqu'ils abandonnent certaines communes, de vendre leur tournée. Les successeurs éventuels de ces exploitants sont avertis qu'ils doivent obligatoirement formuler des demandes prévues par la loi et que le fait de prendre la suite d'un exploitant autorisé ne saurait en rien préjuger de la décision qui sera prise à leur égard.

5. Toutes les autorisations accordées au titre de l'article 1^{er} de la loi du 26 Octobre 1940 doivent recevoir un commencement d'exécution dans les six mois qui suivent la date de leur signature par le Ministre de l'Information.

Naissance.

M. Georges Mothu, le sympathique directeur de l'Agence Pathé-Consortium a la joie de nous faire part de la naissance de sa fille Denise.

Nous présentons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour le nouveau né.

Nécrologie.

Nous avons appris avec peine la mort survenue vendredi dernier de M. Emmanuel Ollier, père de notre ami Marcel Ollier, chef de Publicité de Pathé-Consortium. Les obsèques de M. Ollier, qui fut un publiciste estimé, attaché de longues années durant à l'*Eclair de Montpellier*, ont eu lieu samedi à Marseille.

Nous renouvelons à M. Marcel Ollier, venu de Paris en cette pénible circonstance, nos condoléances sincères.

FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE
Tél. Not. 38-16 et 38-17

ont les films qui
classent une salle
TRAGÉDIE IMPÉRIALE
UN DU CINÉMA

et
LA NEIGE SUR LES PAS

LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD

81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél. : D. 50-98

Pour renouveler vos Jeux
de photos publicitaires

ADRESSEZ-VOUS AU

Studio AUDRY

CLICHÉS
RETOUCHES
PUBLICITÉ

4, Place de la Bourse
MARSEILLE

Téléphone : DRAGON 43-98

Il y a 10 Ans...

« REVUE DE L'ÉCRAN », N° 78
du 20 Juin 1932.

Dans son éditorial, Georges Vial annonce *Quelques erreurs du parlant*. Nous en donnons quelques extraits :

Comme aux premiers âges du muet, l'erreur foncière fut — nous avons déjà eu l'occasion de le dire — son inspiration servilement théâtrale. Ce qui, il y a trois ans, s'excusait par les difficultés techniques des prises de son et la rééducation nécessaire des réalisateurs sur des bases nouvelles, ne peut plus être admis à l'heure actuelle où les metteurs en scène se sont familiarisés avec les nécessités de leur tâche.

L'alliance de l'image et du son est consommée. Elle nous démontre que ces deux éléments doivent, en toute logique, figurer à part égale dans la composition d'un film, et que la parole ne saurait prédominer à l'excès le côté visuel de l'œuvre sans être justifiée par des obligations scéniques incontestables. Des exemples nous ont mis à même de constater que l'abus de la parole, loin d'augmenter l'intérêt de la production, l'alourdit au contraire, fige le rythme de l'action et se révèle, la plupart du temps, d'une navrante indigence littéraire, alors qu'un film bien équilibré par des silences judicieux et des dialogues concis gagnera en vigueur, en netteté, en réalisme, surtout si les prises de vues sont expressives et les extérieurs nombreux. Nous retrouvons, dans ce cas l'originalité du cinéma que le public, assez blasé par les succédanés du théâtre qui lui sont trop fréquemment servis, recherche par-dessus tout.

Une erreur trop fréquemment commise — contre laquelle on commence toutefois à s'élever — c'est l'abus de la musique de scène. Passe encore si elle est utilisée pour meubler certains silences et en souligner en même temps l'esprit, mais nous la déclarons proprement intolérable lorsqu'elle se juxtapose à un

dialogue et nous met ainsi dans la nécessité de fournir un gros effort d'attention pour saisir des phrases dont le mariage musical n'a aucune raison d'être. Il importe d'abandonner au plus tôt cette pratique et de discriminer à l'avenir, une comédie d'une opérette.

Il est encore, à notre avis, dans un ordre d'idées approchant, une particularité qui ne saurait échapper à l'observateur le plus superficiel. Nous la trouvons dans la comédie lorsque tel personnage lance une saillie ou émet une réplique particulièrement drôle. Les éclats de rire qui fusent alors dans la salle couvrent pendant quelques instants le dialogue et nous empêchent de percevoir la répartition du partenaire qui peut être d'un humour égal. A manifester trop bruyamment la joie, les spectateurs se privent ainsi du prolongement de leur gaieté. Au théâtre, cet inconvénient n'existe pas, car les acteurs marquent alors une courte pause ou reprennent d'un peu plus haut le dialogue, afin que rien de celui-ci ne soit perdu. Le film parlant devra s'inspirer de cet exemple, et nous conseillons vivement aux réalisateurs d'user — avec discrétion — de la pause, afin que les effets comiques ne se trouvent pas, dans une bonne mesure, inconsciemment étouffés par un public trop expansif.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS, pages officielles. — Le contingentement est toujours à l'ordre du jour. MM. Fougère et Haimant, à l'issue d'une entrevue avec M. Mario Roustau, Ministre de l'Instruction publique, ont déclaré :

« Il n'est pas douteux que notre geste a tenu sur nos têtes l'épée de Damoclès, dont la Commission Supérieure du Cinéma avait décidé de trancher le fil. Nous avons vraiment l'impression que grâce à notre action prompte, nous avons pu détourner la main du ministre... Il allait signer notre arrêt de mort... Il a demandé à réfléchir. »

Et l'on continue à collectionner les

lettres de députés ayant adhéré à la défense du spectacle !

LES PRÉSENTATIONS, par Pierre Laspeyres :

Guy Maïa (*Pas de femmes*, de Mario Bonnard, avec Fernandel ; *Le Vainqueur*, avec Jean Murat et Kate de Na. 55).

Dans ce même numéro, critiques de *Coups de roulis*, avec Max Dearly, Roger Bourdin, Pierre Magnier, Robert Darthez ; *Un fils d'Amérique*, avec Albert Préjean, Annabella, Simone Simon, Guy Sloux, etc. ; *Le Fils de l'autre*, avec Jeanne Helbling, Vital Geymond, Emile Chaulard ; *Titans du ciel*, avec Wallace Beery, Clark Gable, Conrad Nagel, Dorothy-Jordan ; *La Nuit à l'hôtel*, avec Marcelle Romée, Willy Rozier, l'actuel metteur en scène, Maurice Lagrenée, Betty Stockfeld.

LES PROGRAMMES DE MARSEILLE.

— Sortie en exclusivité des films suivants : *Coups de roulis* ; *Serments*, avec Madeleine Renaud et André Burgère ; *Un fils d'Amérique* ; *Mon ami Tim*, réalisé par Jack Forrester, avec Thomy Bourdelle, Frank O' Neill, Jeanne Helbling ; *Avec l'Assurance*, avec Saint Granier, Jeanne Helbling, André Berley ; *Nuit d'Espagne* ; *Monsieur le Foz*, avec André Luguel.

COURRIER DES STUDIOS. — On commence les films suivants : *Mélo* par Paul Czinner ; *Le Fils Improvisé*, par René Guissart ; *Ma femme homme d'affaires*, par Max de Vaucorbeil ; *Criminel*, par Jack Forrester, etc.

ECHOS ET NOUVELLES :

Nos concitoyens Marcel Pagnol, l'auteur de tant de pièces à succès — des *Marchands de Gloire* à *Fanny* — et Roger Richebé viennent de fonder une nouvelle société cinématographique, qui portera le nom de *Société des Films Pagnol*.

Cette firme vient de confier la production de *Fanny*, d'après la pièce de Marcel Pagnol, aux Ets Braunberger Richebé.

Marcel Pagnol, Roger Richebé et le metteur en scène Marc Allégret, viennent d'arriver à Marseille, où ils commenceront à tourner les scènes d'extérieurs.

Gloria Swanson, qui est une des vedettes d'hier les plus touchées par le parlant, vient de fonder, en Angleterre, une société de production.

La taxe sur les spectacles accuse, en France, une moins-value de 2.785.000 francs pour le mois d'avril 1932 par rapport au mois d'avril de l'année dernière.

Jesse Lasky serait sur le point de quitter le Paramount.

Le Roxy de New-York, le plus grand cinéma du monde, est mis en liquidation.

On dit que M. Louis Aubert présenterait à la Chambre un contre-projet de contingentement.

Paris-Consortium-Cinéma, après avoir reculé son capital social de 10 à 5 millions, va le porter à nouveau à 10 millions.

Raquel Meller est nommée chevalier de la Légion d'honneur.

Les Américains abandonnent-ils le marché yougoslave ?

Rayon de publicité : Madiavox, Etoile sonore, Gametfilms et Cie (A. Touche, Dr Gérant), Paramount, Films P. G. M., Warner Bros, etc.

GRANET-RAVAN

MAISONS FLATIN-GRANET & C^{ie} & GRANET-RAVAN RÉUNIES



SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES

POUR LE CINÉMA

MARSEILLE
ALGER

5 ALLÉES L. GAMBETTA
TEL. NAT. 40.24.40.25

6 RUE COLBERT
TELEPHONE 10.06

40 RUE DU CAIRE
PARIS

4 RUE Y. DENIS
ORAN

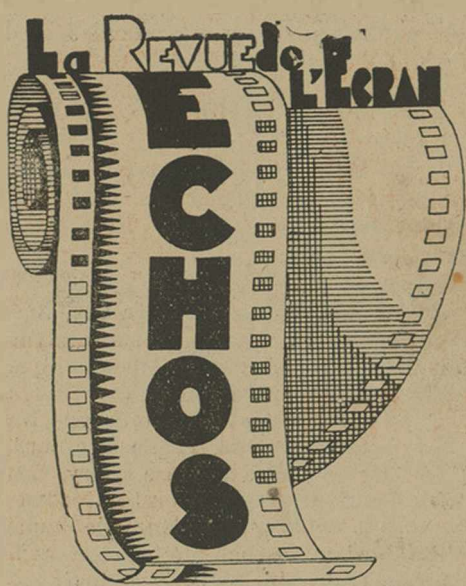
TELEPHONE 8.577
206.16

2 R. MARECHAL PETAIN
TELEPHONE 838.69

33 R. DE COMPIEGNE
NICE

TELEPHONE 06.29
CASABLANCA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des films en Service Rapide de Paris à Marseille et de la distribution sur le littoral



Ce Numéro Spécial

Ce numéro spécial dont on a tant parlé lorsqu'il semblait irréalisable, que l'on nous a tellement réclamé comme on réclame une chose que l'on n'espère plus, ce numéro spécial est en chantier.

Pour qu'il soit complet, pour qu'il soit l'instrument de travail dont on se sert tout au long de la saison, il faut que chacun y collabore.

Publicité ? Certes, ces éditions ont toujours eu une valeur de propagande tout à fait exceptionnelle et l'effort qu'il représente ne peut être réalisé que s'il est soutenu, mais nous aurions mauvaise grâce de lancer un appel alors que sans cesse le téléphone carillonne pour nous demander « le meilleur emplacement ».

Mais il est d'autres choses qui nous sont nécessaires, c'est l'effort de tous. Chacun à des renseignements à communiquer qui intéressent toute la corporation, qu'il les donne à temps. On nous dit parfois : « Vous ne savez pas cette nouvelle, comment se fait-il, puisque vous êtes journaliste ? »

Or, un journaliste n'a rien d'une cartomancienne, il faut que chacun le seconde, lui peut alors grouper et servir utilement le cinéma... à moins que l'on ne préfère le

fantaisiste qui fabrique, qui invente. C'est peut-être plus joli, ce n'est pas notre formule.

Nous pouvons ignorer que votre cabine est modifiée, la contenance de votre salle changée... ignorer tel détail de votre réorganisation, c'est à vous de nous le transmettre.

Enfin commençons à redire l'habituel « leit motiv » : un numéro spécial ne s'improvise pas en trois jours. Pour qu'il paraisse dans la seconde quinzaine de septembre il ne faut pas que les éléments nous soient remis dans les derniers jours d'août au plus tard.

Vous comptez sur vos arguments publicitaires, vous voulez que nous aidions à votre démarrage ? Alors, sans retard, faites le nécessaire, vos pages seront d'autant plus soignées qu'elles ne seront pas bâclées.

Vous avez des suggestions à faire, vous voudriez voir des rubriques nouvelles ? Vos idées sont précieuses mais dans la mesure surtout où elles n'arrivent pas trop tard.

Que chacun y mette du sien, il y aura alors quelque chose de changé. Le résultat s'en fera immédiatement sentir.

DANS L'EXPLOITATION

Une indiscretion nous permet d'apprendre qu'un des permanents de Toulon les plus en vogue va bientôt fermer pour d'importants travaux d'embellissement. Les plans, paraît-il, seraient confiés à un architecte, auteur à Nice d'une des plus belles réalisations de la Côte.

Nous pensons être en mesure, dans un prochain numéro, de donner quelques précisions sur cette affaire appelée à un grand succès.

Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

LA REVUE DE L'ECRAN
L'EFFORT CINEMATOGRAPHIQUE
43, Boulevard de la Madeleine
Tél.: National 26.82
MARSEILLE

Directeur Rédacteur en Chef: A. DE MASINI
Directeur Technique: C. SARNETTE
P. C. Marseille 76.236

Abonnements l'An :
France: 55 frs, Etrangers 110 frs.

C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46.662

Le Gérant: A. DE MASINI.
Imprimerie MISTRAL - Cavaillon



LE PLUS GRAND FILM
D'AVENTURES VIENT DE
REMPORTER UN IMMENSE
SUCCES AU RIALTO
DE MARSEILLE DU 2 AU
15 JUILLET

231.104 francs
DE RECETTES BRUTES
(REGINA-DISTRIBUTION)

MICHEL STROGOFF

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

MIDI
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. N. 48-26

IDNA
J. PLAMY
28, RUE ROVIGO
TEL. 367-67
ALGER

AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
50, Rue Sénac
Tél. Lycée 46-87

AGENCE DE MARSEILLE
53, Rue Consolat
Tél.: N. 27-00
Adr. Télég.: GUIDICIN

COLUMBIA
FILMS S.A.
AGENCE de MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp
Tél. N. 31-08

FRANCINEX
FERNAND MERIC
75, Bd Madeleine.
Tél.: N. 62-14

FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49-61

LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 42-10

ROBUR FILM
Maison Fondée en 1926
J. GLORIOT
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14

AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 50-80

REGINA
DISTRIBUTION
54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég. REGIDISTRI MARSEILLE

GUY-MAÏA
FILMS
44, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 15-00 15-01
Télégrammes: MATAFILMS

PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15

EXCLUSIVITE DES GRANDS FILMS
F. JEAN
CINEA FILM
MARSEILLE
61 Rue Sénac
Tél. Lycée 50-01

AGENCE DE MARSEILLE
20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-04

R K O
RADIO
FILMS
AGENCE DE MARSEILLE
89, Boulevard Longchamp
Téléph. National 25-19

HELIOS FILM
DISTRIBUTION
117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59

FILMS CHAMPION
1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59

FILMS WORMS
120, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60

FILMS Angelin PIETRI
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX
D. BARTHÈS
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80

CINE RADIUS
SELECTION des VARIETES EXCLUSIVES
130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
(2 lignes)

AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96

ALLIANCE CINEMATOGAPHIQUE
EUROPEENNE
52, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 7-85

LES FILMS SPALINX
39, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 27-46

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de
20th Century
FOX
AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10

IRGOS
FILMS
50, Rue Sénac, 50
Tél. Lycée 46-87

UNIVERSAL FILM S.A.
Distributeur de
UNIVERSAL PICTURES
AGENCE DE MARSEILLE
62, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 56-50

AGENCE MARSEILLE
102, Bd LONGCHAMP
Tél.: National 06-76 et 27-56
AGENCE DE TOULOUSE
31, RUE BOULBONNE
Tél.: 276-15.

AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél.: Lycée 71-89

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LA FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
Adressez-vous
aux ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée
76-60
Agent du
Matériel
SONORE
Agent du matériel
"UNIVERSEL"
BROCKLISS SIMPLEX

CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DEFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie
Nol. 02-52
CAVAILLON 16, R. Chabran
Tél. 3-84

PROJECTEURS - LANTERNES
EQUIPEMENTS SONORES

KLANGFILM
Système Klangfilm Tobis
SIEMENS-FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tél.: N. 54-43

Cinéma Cinématographique
Cobine - Laboratoire
Parlant format réduit
"BL 16"
DEMANDEZ NOTICE
MADIAVOX
12-14, RUE ST-LAMBERT
Tél.: DRAGON 58.21
MARSEILLE



"UNIVERSEL"
AGENTS GENERAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le MATERIEL
pour le CINÉMA
CINEMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.
Réparations Mécaniques
Entretien - Dépannage



AUTOMATICKET
CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINEMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.
58, rue Consolat
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON

"DT. 40"
Ets. **FRANÇOIS**
GRENOBLE Tél. 26-24



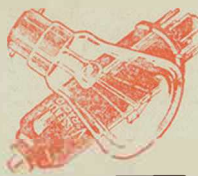
Usine de construction de
projecteurs
à TUILLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
16, rue Chomel
Vichy (Allier)
Tél. Vichy 40-81

Le GUIDE PROFESSIONNEL
des PROVINCES FRANÇAISES
Une Formule inédite de
Documentation et de
Diffusion.
Précision - Clarté - Attrait
Création des Editions
« Ere Nouvelle »
21, Av. VICTOR-HUGO, PARIS
Province :
11, R. PISANÇON, MARSEILLE

Ets **BALLENCY**
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATERIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (62-22)
Tél.: N. 62-62

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.
Consulter
LA S^{te} DES
Photographeurs Réunis
Tél. DRAGON 7237
21, RUE PARADIS - MARSEILLE

LAMPES



VISSEAUX

CHARBONS CIPLARC



SIEMENS
NICE, 11, RUE FÉLIX AGNELY
Tél.: 842-90
MARSEILLE
4, RUE DE L'ETOILE
Tél.: Colbert 12-56

CHARBONS DE PROJECTION LAMPES ELECTRIQUES APPAREILLAGE



AEG
Sté Française AEG
6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
Tél.: N. 54.56.

DIRECTEURS !

pour toutes vos
ATTRACTIONS
en intermèdes
Voyez
L'UNION ARTISTIQUE
— MANAGERS —
Vedettes en exclusivité
41, RUE VACON, Tél.: D. 24-24
MARSEILLE

SIEMENS-FRANCE

S. A.
DEPARTEMENT
KLANGFILM-TOBIS
1, Bd Longchamp
MARSEILLE. Tél.: N. 54-43

ELECTRO-ACOUSTIQUE pour prise de Son et Projection

Amplificateurs Spéciaux
Moteurs pour HF et BF
Multicellulaires
C.A.I.R.E.
7, Rue Foncel, 7 — NICE
Tél.: 861-64

L'IMPRIMERIE au service

DU CINÉMA
MISTRAL
C. SARNETTE
Successeur
à CAVAILLON
Téléphone 20.

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



PRODUCTIONS
CINÉMATOGRAPHIQUES
PIERRE COLLARD
16, CHEMIN DES CAILLOLS
MARSEILLE
Tél.: G. 99-40



**FRANCE
PRODUCTIONS**
2, Bd Victor-Hugo, 2
Tél. 896-15 NICE

SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
et DE DOUBLAGE
DE FILMS
24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE